



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE  
CONVOCAION  
28 SEPTEMBRE 2023

DATE D'AFFICHAGE  
28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 21  
PRESENTS : 15  
VOTANTS : 16

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Lundi 2 Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.  
Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusées :

- Mme JEUNE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme VAZ.

### Absents :

- M. FERBOS,
- Mme PÉRICHON,
- M. HUSSON,
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET : SDE03  
RENOUVELLEMENT  
ÉCLAIRAGE  
PUBLIC (DE PLUS  
DE 15 ANS).**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de renouvellement de l'éclairage public ayant plus de 15 ans, ce qui correspond au renouvellement de 270 foyers d'éclairage.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **229 925 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 46 726 € à la charge de la commune pour l'éclairage public.**

.../...

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2023,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **46 726 € étalé sur 5 ans soit 9 677 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2024**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

12 OCT. 2023

Publié ou Notifié

- 3 OCT. 2023

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



## Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20221162

Demandeur : LAPALISSE

Renouvellement éclairage public (+15 ans)

Descriptif	Montant	Financement SDE 03 *	Contribution communautaire
- Renouvellement de 270 foyers d'éclairage public de plus de 15 ans par 280 nouveaux foyers d'éclairage à LED	199 670	159 736	39 934
- Renouvellement de 12 mâts d'éclairage lié au renouvellement des foyers d'éclairage public	10 660	5 330	5 330
- Renouvellement de 9 prises de courant pour illuminations	2 925	1 463	1 462
- Mise en conformité des armoires d'éclairage concernées par le renouvellement des foyers d'éclairage public	16 670	16 670	0
<b>NB: la puissance déposée est de 39 851 W et la nouvelle puissance posée est de 11 554 W</b>			
<b>Total</b>	<b>229 925 €</b>	<b>183 199 €</b>	<b>46 726 €</b>

\* Participation intégrant l'aide du Conseil départemental

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 46 726 € sur la cotisation de l'année prochaine  
 Etalement sur 5 ans : 9 677 € sur la cotisation des 5 prochaines années  
 Etalement sur 10 ans : 5 088 € sur la cotisation des 10 prochaines années  
 Etalement sur 15 ans : 3 785 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A **LAPALISSE**, le - 3 OCT. 2023

Le Maire



Yzeure, le 11 Juillet 2023

Yves SIMON  
Président du SDE 03

